

2024

CALENDRIER DES COLLECTES

janvier						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8		10	11		13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25		27
28	29	30	31			

février						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5		7	8		10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22		24
25	26	27	28	29		

mars						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4		6	7		9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21		23
24	25	26	27	28	29	30
31						

avril						
D	L	M	M	J	V	S
	1		3	4		6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18		20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					

mai						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2		4
5	6	7	8	9	10	11
12	13		15	16		18
19	20	21	22	23	24	25
26	27		29	30		

juin						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13		15
16	17	18	19	20	21	22
23	24		26	27		29
30						

juillet						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8		10	11		13
14	15	16	17	18	19	20
21	22		24	25		27
28	29	30	31			

août						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5		7	8		10
11	12	13	14	15	16	17
18	19		21	22		24
25	26	27	28	29	30	31

septembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2		4	5		7
8	9	10	11	12	13	14
15	16		18	19		21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

octobre						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3		5
6	7	8	9	10	11	12
13	14		16	17		19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

novembre						
D	L	M	M	J	V	S
						2
3	4	5	6	7	8	9
10	11		13	14		16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		30

décembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9		11	12		14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26		28
29	30	31				



238 RUE PRINCIPALE, AUDET QC G0Y 1A0

TÉL: 819 583-1596

SITE FACEBOOK: facebook.com/municipaliteaudet

SITE INTERNET: www.munaudet.qc.ca

COLLECTE DES DÉCHETS:

COLLECTE DU RECYCLAGE:

COLLECTE DU RECYCLAGE ET DU COMPOSTAGE:

COLLECTE DES GROS REBUTS: 14 MAI 2024



IMPORTANT - À compter du 1^{er} janvier 2024, l'utilisation du service de matériaux secs offert par AIM Recyclage vous sera, comme par les années passées, facturée lorsque le tonnage maximum de **2 tonnes métriques** annuellement accordé pour chaque immeuble admissible de la municipalité sera dépassé. Cependant, pour l'année 2024, vous serez limités à **deux visites** chez AIM Recyclage par année, et ce, malgré le fait que les 2 tonnes métriques n'aient pas été atteintes par l'immeuble. À titre de rappel, un tonnage minimum est facturé à la Municipalité pour chaque transaction faite entre un citoyen et AIM Recyclage. En effet, le minimum facturé à la Municipalité est un tonnage de 0,5 tonne (500kg) qui représente un montant de 150\$ (plus les taxes applicables). La Municipalité continue de recommander aux citoyens avant d'aller porter vos matériaux au centre de tri, d'attendre d'avoir une quantité considérable en tonnage pour éviter les frais minimums de transaction facturée à la Municipalité et qui seront à partir du 1^{er} janvier 2024, facturés aux utilisateurs du service, et ce, **après 2 visites** au service AIM Recyclage.

Si vous avez besoin d'information supplémentaire ou de précision sur la nouvelle facturation possible à recevoir de votre municipalité, n'hésitez pas à communiquer avec nous, et ce, avant d'effectuer des transports de matières au centre de tri AIM Recyclage.

Procédures

- Le citoyen doit se rendre par ses propres moyens aux installations de AIM Recyclage Lac-Mégantic, situé au 9109, route 204 à Frontenac, et ce durant nos heures d'ouverture qui sont, du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00.
- Le citoyen doit se présenter sur la balance à l'entrée et à la sortie, afin de comptabiliser le poids du matériel livré.
- Le citoyen doit **obligatoirement** fournir une preuve de résidence (compte de taxes, permis de conduire ou autres).
- Sous la supervision d'un membre de notre équipe, les déchargements s'effectueront par les citoyens eux-mêmes.
- Pour les entrepreneurs se présentant aux installations avec les rebuts d'un citoyen, ils devront **obligatoire** avoir en leur possession le permis de construction valide du citoyen.

Tarif

Le tarif pour l'année 2024 sera de **150\$ la tonne métrique**.

Matières acceptées:

- Ameublement non réutilisable: divans, tables, matelas, etc.
- Branches attachées et coupées en longueur maximum de 1,2 mètres (4pieds).
- Matériaux ferreux: table et chaises de métal, bouts de fer, fournaises, réservoir à eau, etc.
- Pneus d'automobiles (sans jantes)
- Matériaux de construction et de démolition: bois, brique, gypse, béton, bardeau, fenêtres, matériaux isolants, etc.
- Tubulure acéricole: Enlever les métaux (broches, unions) et séparer les tuyaux maîtres des tubes de dimension 5/16